

Compte Rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2012

L'an deux mil douze, le vingt et un juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 11 juin 2012

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Véronique PIGEON-MENZEL, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absents excusés : Patrick BARTCZAK (procuration à Damien TOURLONNIAS), Marie-Louise CHRISTOPHEL (procuration à Bernard MARO)

Secrétaire de séance : Bernard MARO

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 24 mai 2012.

Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2012 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

➤ Refus de remise gracieuse de pénalités pour retard de paiement d'une taxe d'urbanisme (n°53/2012)

Monsieur le Maire présente une demande de remise gracieuse sur pénalités pour retard de paiement d'une taxe d'urbanisme. En effet, le contribuable concerné n'aurait pas reçu de courrier préalable à l'avis d'échéance, ce qui a entraîné un retard de paiement.

Il est à noter que M. le Trésorier Principal émet un avis défavorable à cette remise gracieuse s'élevant à 72,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refuser d'accorder une remise gracieuse pour les 72,00 € de pénalités pour retard de paiement, appliqués à Mme GUILLEMANT Caroline.

➤ **Décision modificative n°1 – Régie des Remontées Mécaniques (n°54/2012)**

Le Maire propose donc la DM suivante:

Exploitation	Dépenses	Recettes
D 673 : Titres annulés	550,00 €	
R 778 : Subventions transférées au résultat		550,00 €
Total	550,00 €	550,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget Régie des Remontées Mécaniques 2012 ci-dessus présentée.

➤ **Tarifs camping - complément (n°55/2012)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations n°38/2011 et n°19/2012, les tarifs du camping ont été fixés respectivement pour les saisons 2012 et 2013.

Il propose qu'un tarif douche (pour les personnes non hébergés sur le camping) soit ajouté à ces tarifs déjà définis :

Type de tarifs	Tarif au 01/04/2012	Tarif au 22/06/2012	Par
Forfait douche (pour les personnes non hébergés sur le camping)	néant	2,00 €	douche

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter le tarif douche à la liste des tarifs camping, à compter du 25 juin 2012, et ce pour les saisons 2012 et 2013.

➤ **Tarifs du Funiculaire au 1^{er} janvier 2013 (n°56/2012)**

Monsieur le Maire présente les propositions de tarifs au 1^{er} janvier 2013, faites par le Conseil d'Exploitation (soit une augmentation en moyenne 2%) :

Tarifs Individuels funiculaire	Pour mémoire tarifs 2012	Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2013
Aller Retour Adulte	15,00 €	15,30 €
Aller Retour Enfant	8,50 €	8,70 €
Aller Simple Adulte	9,80 €	10.00 €
Aller Simple Enfant	6,30 €	6,40 €

Tarifs Groupes funiculaire (plus de 20 personnes ou famille)	Pour mémoire tarifs 2012	Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2013
Aller Retour Adulte	11,90 €	12,10 €
Aller Retour Enfant	6,30 €	6,40 €
Aller Simple Adulte	8,50 €	8,70 €
Aller Simple Enfant	5,30 €	5,40 €

Parapentistes	Pour mémoire tarifs 2012	Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2013
Carnet de 10 trajets	43,60 €	44,50 €

Via Ferratistes	Pour mémoire tarifs 2012	Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2013
Accès + descente Adulte	7,70 €	7,80 €
Accès + descente Enfant	5,30 €	5,40 €
Descente Adulte	5,30 €	5,40 €
Descente Enfant	3,70 €	3,80 €

Forfait "forêt ludique" de St Bernard Partenariat avec la Régie de St Bernard et l'AOTU (convention à renouveler)	Pour mémoire tarifs 2012	Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2013
Aller-retour Adulte (Funi + accès forêt ludique + estibus offert par la CCG)	25,40 € (Funi 12.20€+ Forêt 13.20€)	En attente des négociations avec St Bernard et de la signature de la nouvelle convention
Aller-retour Enfant (Funi + accès forêt ludique + estibus offert par la CCG)	17,40 € (Funi 6.70€+ Forêt 10.70 €)	

Groupe en soirée	Pour mémoire tarifs 2012	Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2013
Aller-retour groupe soirée (de 1 à 40 personnes) – Montée à 19h30, Descente à 22h30	400,00 €	400,00 €
Retour retardé (par ½ heure supplémentaire)	100,00 €	100,00 €

Emplacement commerçant ambulant sur le parking de la gare basse	Pour mémoire tarifs 2012	Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2013
Pendant la Coupe Icare (du jeudi au dimanche)	50,00 €/ ml	50,00 €/ ml

NB :

- *Enfant* ⇔ *moins de 18 ans, étudiants et apprentis* (sur présentation de la carte d'étudiant ou d'apprenti)
- Gratuité accordée pour les *enfants de moins de 5 ans*.
- *Famille* sur présentation de la carte SNCF (ou famille nombreuse).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer les tarifs Funiculaire au 1^{er} janvier 2013, comme proposés dans le tableau ci-dessus.

➤ **Tarifs des Remontées Mécaniques 2012-2013 (n°57/2012)**

Monsieur le Maire expose les propositions du conseil d'exploitation concernant les tarifs des téléskis pour la saison 2012-2013, soit une augmentation entre 1,01 et 3,23 % selon les tarifs :

Forfaits	Pour mémoire Tarifs TTC 2011/2012	Tarifs TTC 2012/2013
Journée Adulte	12.60€	12.80€
Matin Adulte	9.90€	10.00€
Après-midi Adulte	11.00€	11.20€
Journée Enfant	9.90€	10.00€
Matin Enfant	7.00€	7.10€
Après-midi Enfant	8.50€	8.70€
Journée Adulte – Groupe et famille nombreuse (sur présentation de la carte) par personne	11.00€	11.20€
Matin Adulte - Groupe et famille nombreuse (sur présentation de la carte) par personne	8.70€	8.90€
Après midi Adulte - Groupe et famille nombreuse (sur présentation de la carte) par personne	8.90€	9.10€
Journée Enfant – Groupe et famille nombreuse (sur présentation de la carte) par personne	8.90€	9.10€
Matin Enfant - Groupe et famille nombreuse (sur présentation de la carte) par personne	6.80€	6.90€
Après midi Enfant - Groupe et famille nombreuse (sur présentation de la carte) par personne	7.10€	7.20€
Semaine Adulte	67.30€	
Semaine Enfant	51.80€	

Forfaits	Pour mémoire Tarifs TTC 2011/2012	Tarifs TTC 2012/2013
Forfait adulte 2 jours consécutifs		22.40€
Forfait adulte 3 jours consécutifs		33.60€
Forfait adulte 4 jours consécutifs		44.80€
Forfait adulte 5 jours consécutifs		56.00€
Forfait adulte 6 jours consécutifs		60.00€
Forfait enfant 2 jours consécutifs		17.40€
Forfait enfant 3 jours consécutifs		26.10€
Forfait enfant 4 jours consécutifs		34.80€
Forfait enfant 5 jours consécutifs		43.50€
Forfait enfant 6 jours consécutifs		50.00€
½ journée dans le cadre 1/3 temps pédagogique	3.10€	3.20€
Journée Débutant (TK école Pierre Dorée)	6.90€	7.00€
½ journée Débutant (TK école Pierre Dorée)	5.50€	5.60€
Annuel commun aux stations de St Hilaire et de St Bernard Adulte	120.00€	123.00€
Annuel commun aux stations de St Hilaire et de St Bernard Enfants et Étudiants	70.00€	72.00€
Forfait Annuel perdu		3.00 €

NB :

- *Enfant* ⇔ moins de 18 ans, *étudiants et apprentis* (sur présentation de la carte d'étudiant ou d'apprenti)
- Gratuité accordée pour les enfants de moins de 5 ans.
- Groupe ⇔ à partir de 20 personnes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des téléskis pour la saison 2012/2013, comme proposés dans le tableau ci-dessus.

➤ **Vote des taux d'imposition 2012 suite à la modification des bases (n°58/2012)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°31/2012, en date du 22 mars dernier, le Conseil Municipal a fixé les taux d'imposition directe des trois taxes (habitation, foncier et foncier non bâti).

Il rappelle que ce vote est fait, chaque année, au mois de mars, juste avant celui du budget, et sur la base des informations fournies par le centre des impôts qui nous notifie les bases d'imposition de ces trois taxes pour l'année en cours, sur un état appelé le "1259".

Il y a moins d'un mois, nous avons été averti par téléphone que nous allions recevoir un nouvel état 1259, car la base du foncier bâti avait été corrigée. Il semble en effet, que les établissements qui ont quitté leurs locaux entre 2009 et 2010, ont bénéficié, sur les dernières années, d'une exonération d'impôt foncier, prévue au code des impôts, du fait que, d'une part, les bâtiments ne servent plus à l'activité, d'autre part, qu'ils ont été fortement dégradés pendant ces 18 derniers mois, et que par conséquent, leur valeur résiduelle est aujourd'hui nulle. De plus, le fait qu'ils se trouvent en zone rouge du PPRN, n'ajoute rien à leur valeur résiduelle.

Les services de l'État ont donc accordé cette exonération depuis 2 ans au moins.

Il faut savoir que lorsqu'un contribuable bénéficie d'une exonération pour une raison prévue au code, l'État compense la perte de recette pour les collectivités qui aurait dû recevoir l'impôt. Dans ces cas les collectivités ne sont toutefois pas averties de cet état de fait.

Aujourd'hui, les services des impôts ont estimé que les bâtiments étaient tellement dégradés, et qu'ils ne valaient et vaudraient plus jamais rien. De ce fait, ils ont décidé de "démolir administrativement" tous les bâtiments concernés par l'exonération. Ceci veut dire que les impôts fonciers ont décidé de faire comme si tout avait déjà été détruit du fait que cela ne vaut plus rien, alors que les ruines sont toujours présentes sur site et que le village subit toutes les nuisances qui en découlent (risques pour les promeneurs, squat, impact paysager, impact environnemental etc...).

La conséquence est que les bases d'imposition attachées à ces bâtiments vont donc disparaître avec leur "démolition administrative". Les propriétaires ne seront plus imposés, et l'État n'aura donc plus à compenser l'exonération qu'il avait accordée.

Le pire c'est qu'il a été décidé que cette "démolition administrative" aurait un effet dès 2012.

C'est pour cela que les services nous ont transmis, il y a un peu plus de 3 semaines, un nouvel état 1259 avec une base d'imposition foncier diminuée de plus de 334 000 €, soit un produit fiscal, à taux constant (comme nous l'avions voté) **en baisse de plus de 96 000 €**

Monsieur le Maire rappelle que les recettes fiscales annuelles de la commune représentent un peu moins de 540 000€ (sur un budget de fonctionnement d'environ 1 500 000 €). Une telle baisse des bases engendre donc une baisse du produit de l'impôt de près de 18%.

Il est à noter, que quand l'annonce du départ des établissements avait été faite, nous étions renseignés, par l'intermédiaire du Trésorier du Touvet, sur l'impact qu'aurait la suppression du foncier des bâtiments des établissements. En 2009, le montant annoncé avait été de 45 000 €

Aujourd'hui, on nous notifie une baisse plus de 2 fois supérieure et en plus avec effet rétroactif 2012, alors que le budget 2012 a été voté depuis moins de 2 mois.

Les services des impôts nous demandent de revoter les taux d'imposition sur la base de l'état 1259 rectificatif et se tiennent à notre disposition pour faire des simulations d'évolution de taux.

Monsieur le Maire souligne qu'il n'est évidemment pas admissible de répercuter cette perte de produit sur les autres contribuables car cela signifierait augmenter les impôts de 18%. Compte tenu du peu d'éléments en notre possession, il propose de revoter les taux sans modification.

Il espère par ailleurs que les démarches entamées auprès du Député François BROTTE et de la Préfecture, nous permettront d'obtenir l'application de cette révision de bases à compter de 2013 et non 2012.

Après maintes relances, nous avons obtenu seulement hier soir la liste des bâtiments "démolis administrativement", et nous constatons que les propriétaires des établissements de soins voient leur impôt foncier supprimé définitivement non seulement pour les 3 bâtiments principaux où se déroulaient l'activité, mais également pour tous les annexes y compris les logements, et ce même si ces bâtiments sont en zone blanche au PPRN. (Seules les Petites Cités et Bellevue proche du centre village restent imposés).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux au niveau sur lequel ils avaient été votés par délibération n°31/2012, soit :

Taxes	Taux 2012 Communaux
Habitation	13.10%
Foncier bâti	28.88%
Foncier non bâti	100.00%

III) Travaux

➤ Point sur les projets en cours

✓ Voirie

La rénovation du revêtement de la place de la Fontenette devrait se terminer demain par la mise en œuvre des enrobés. Il faudra encore attendre 2 jours pour que le refroidissement du produit soit complet et qu'il soit rouvert à la circulation.

Les travaux d'entretien des autres voies communales sont également en cours (PATA : émulsion + gravette). Un balayage sera effectué d'ici 2 à 3 semaines.

✓ Réseaux d'assainissement

Nous avons commencé à vérifier les réseaux d'assainissement suite aux travaux de rénovation qui se termineront d'ici une 15^{aine}. Sur le 1/3 déjà visité seule 1 antenne présente des flux d'eau parasite significatif par temps de pluie.

Nous avons également fait une partie du diagnostic des réseaux d'assainissement des établissements qui n'avait pas été fait avec le réseau communal puisqu'ils ne nous appartenaient pas encore à l'époque. Une partie du réseau n'a pu encore être repérée et sur la partie identifiée, nous avons constaté que les tampons (couvercle) des regards ne sont pas pleins. En effet, ils présentent plusieurs trous d'origine ce qui fait qu'ils ne sont de fait pas étanches et drainent des eaux de pluie dans le réseau d'assainissement. Il faudra changer prochainement tous ces tampons.

✓ Amélioration des rendements des réseaux d'eau

Le courrier d'intention est parti à l'agence de l'eau. Nous ferons donc en sorte de pouvoir commencer le diagnostic des réseaux avant la fin de l'année et finaliser le projet de remplacement des fontaines et d'installation de système de comptage sur les points d'eau publics non encore équipés à ce jour.

✓ Via Ferrata et Sentiers

Monsieur le Maire souligne qu'un gros travail est en route grâce à l'implication de Jean-Bernard ALLAN et Bernard MARO.

En effet, suite à une visite sur place avec des représentants de la Communauté de Communes, du Conseil Général, du Parc de Chartreuse, de la commune de Crolles et de Saint Hilaire, il est envisagé des travaux de sécurisation du sentier de sortie de la via ferrata qui devraient être financés par la Parc et le Conseil Général.

✓ ***Table d'orientation du Bec Margain***

Après avoir essuyé 2 réponses négatives à notre demande de subvention (du Conseil Général et de la Communauté de Communes) pour le remplacement de la table d'orientation du Bec Margain, c'est le Parc de Chartreuse qui devrait finalement accéder à notre demande à hauteur de 40 ou 50%.

✓ ***Plan de déplacement urbain***

Réunion demain soir à 18h30, au Mille Club pour parler des modes de déplacement non polluant de demain sur le plateau.

✓ ***PAVE (Plan d'accessibilité des voiries et espaces publics)***

Réunion mercredi 27 juin pour avancer sur le dossier.

✓ ***Banderole d'information***

Une banderole modulaire, comme celles de St Bernard ou de la Terrasse, a été installée (avec l'autorisation de la CCG) sur le grillage du terrain de foot afin qu'elle soit vue des passants et automobilistes. Si un autre emplacement plus adéquat venait à l'esprit d'un membre du Conseil, nous pourrions évidemment revoir l'emplacement de celle-ci.

Les élus et les associations sont invités à communiquer à l'accueil de la mairie les informations qu'il leur semblerait utile d'y faire apparaître.

➤ **Contrat Territorial de Tourisme et Loisirs adaptés - CTTLA**

Monsieur le Maire présente le CCTLA. Ce dispositif permet d'obtenir des subventions pour la réalisation d'aménagement permettant aux personnes en situation de handicap, de circuler et d'accéder en toute sécurité aux bâtiments publics, et plus particulièrement à la Gare haute du Funiculaire et ses abords immédiat.

Le diagnostic du site a été réalisé. 93 000 € de travaux d'amélioration seront sans doute à envisager pour la commune (+30 000€ pour la CCG gestionnaire de l'aire d'envol parapentes), mais nous devrions pouvoir obtenir 80% de subvention entre les fonds régionaux et départementaux qui seront mis à disposition des communes qui signeront le contrat.

Monsieur le Maire souligne que Saint Hilaire est la seule commune de l'Isère à s'être lancée dans les démarches pour élaborer son PAVE, adhérer au CTTLA et au PSEDI (Plan départemental des sites et itinéraires) qui convergent vers le même objectif qui est d'améliorer l'accessibilité aux bâtiments et sites publics pour les poussettes, les personnes âgées et personnes porteurs de handicaps.

Nous en reparlerons sans doute en septembre pour signer la charte d'engagement du CTTLA qui est en cours de finalisation.

➤ **Chéquier expertise camping (n°59/2012)**

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de bénéficier d'aide du Parc Naturel Régional de Chartreuse (via des fonds régionaux) pour la réalisation de diagnostics et d'aide au marketing pour le camping municipal.

Pour ce faire, il suffit de signer une convention de "Chéquier expertise" qui nous permet d'avoir des "chèques" rémunérant des heures d'études et d'aide.

Monsieur le Maire souligne qu'il est essentiel que nous travaillions à la promotion du camping et à sa mise en gestion déléguée pour la prochaine saison.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Maire à signer les documents relatifs à l'obtention de chèquiers expertise pour solutionner les questionnements liés au camping.

IV) Administration Générale

➤ Avenant à la Convention avec BOUYGUES TELECOM d'occupation du domaine public par une antenne relais GSM (n°60/2012)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 7 juin 2001, le Maire a été autorisé à signer le 21 juin 2001, une convention d'occupation du domaine public permettant à la société BOUYGUES TELECOM d'implanter sur le domaine public une station radioélectrique et des équipements de communications électroniques.

Afin de permettre le développement et l'évolution de ses services, BOUYGUES TELECOM a décidé de céder son pylône sis Stade Municipal Roger TOURNOUD, 2 Chemin du Bec Margain à SAINT HILAIRE DU TOUVET (38660), installé sur le domaine public, à sa nouvelle filiale, France Pylônes Services.

Par courrier en date du 1^{er} juin 2012 la société BOUYGUES TELECOM demande le transfert de la convention domaniale à sa filiale France Pylônes Services.

Il apparaît nécessaire d'autoriser BOUYGUES TELECOM à transférer ses droits et obligations nés au titre de la convention d'occupation du domaine public à sa filiale, à France Pylônes Services pour lui permettre de continuer à exploiter la station radioélectrique implantée sur notre commune et d'approuver la conclusion d'un avenant tripartite prenant acte de cette substitution et en conséquence d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Après avoir entendu les explications sur la nécessité de conclure un avenant de la convention citée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, agréé le cessionnaire de BOUYGUES TELECOM, approuve l'avenant de transfert et autorise le Maire à prendre les mesures découlant de cette décision et notamment de signer ledit avenant et toutes les pièces contractuelles s'y référant.

➤ **Avenant à la convention avec SFR d'occupation du domaine public par une antenne relais GSM (n°61/2012)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 26 janvier 1999, le Maire a été autorisé à signer le 11 juin 1999, une convention d'occupation du domaine public permettant à la société SFR d'implanter sur le domaine public une antenne relais GSM, intitulée « Marché de fourniture forcé voix mobile ».

Dans le cadre de sa stratégie de développement à l'international, le groupe Vivendi, envisage de créer un pôle télécommunication de premier ordre autour de SFR. Pour cela, il va procéder à une opération de fusion-absorption de la société SFR par la société VTI, entité absorbante, intégralement détenue par le groupe Vivendi. À la date de la réalisation effective de l'opération de fusion, et sous réserve du bon accomplissement de toutes les procédures et formalités nécessaires à son approbation, les activités de SFR seront poursuivies par l'entité absorbante qui prendra la dénomination sociale SFR, et présentera des garanties professionnelles, techniques et financières au moins équivalentes à celles de l'ancienne entité SFR, titulaire initial du Marché.

L'opération s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation interne au groupe Vivendi et s'effectue en conséquence sans affecter l'exécution de ses obligations contractuelles par SFR.

Après avoir entendu les explications sur la nécessité de conclure un avenant de la convention citée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, agrée l'opération de transfert du Marché par SFR à VTI, dans le cadre de la procédure de fusion absorption entre ces deux sociétés, approuve l'avenant de transfert du Marché vers VTI, entité absorbante, et autorise le Maire à signer ledit avenant.

V) Urbanisme

➤ **PLU**

Les premiers avis des personnes publiques associées commencent à arriver, soit favorable, soit avec quelques suggestions mineurs appropriées pour la plupart qui pourront sans doute être prise en compte.

VI) Questions diverses

➤ **13^{ème} mois pour un agent en remplacement**

Monsieur le Maire expose qu'il a accordé par décision n°4/2012, le 13^{ème} mois à Denis TOURNOUD, agent non titulaire, remplaçant de Dominique MORILLE pendant son congé de longue maladie, en vertu de la délibération n°48/2011 du 28/07/2011 lui donnant délégation dans ce domaine.

➤ **SISCO**

Départ à la retraite de Jean-Marc FELDMAN vendredi 29 juin à l'école Primaire. Il sera remplacé par Didier JUMEAU.

➤ **CCAS**

Le repas des anciens, organisé en commun avec St Bernard et St Pancrasse, dans la salle polyvalente de Saint Pancrasse s'est très bien déroulé. 112 personnes du plateau étaient présentes et ravies du repas préparé par le traiteur du Touvet.

Banque alimentaire : vous avez sans doute vu la news letter qui annonce que la distribution de la banque alimentaire se fera à compter de septembre le samedi et non plus le mercredi. En effet, nous devons aller chercher les denrées alimentaires y compris du frais (après les avoir triées) directement à Carrefour St Egrève. La Banque alimentaire de l'Isère nous mettra toujours des denrées à disposition mais que des produits secs et 1 fois par mois. Il faudra donc un lieu pour le stockage des denrées. Il faut encore travailler sur la question.

➤ **Office du Tourisme (OT)**

Les membres de l'EPA rencontreront les restaurateurs et les commerçants du plateau au cours de la 1^{ère} semaine de juillet pour faire le point sur leur besoin et les possibilités de l'OT.

➤ **Truffière communale**

Le projet est relancé. Les modalités d'entretien du site restent encore à affiner.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 13 Septembre 2012 à 20h30.***

La séance est levée à 21h45.